



FINANCES PUBLIQUES

EPCI :

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC :

777 ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBER

66

SGC D'ARGELES SUR MER

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	116 014 173	2,00		117 794 000	2 355 880	2,00	2 355 880
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 601 477	2,17		1 615 000	35 046	2,17	35 046
Taxe d'habitation additionnelle	51 816 032	9,94		51 283 000	5 097 530	9,94	5 097 530
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	18 650 661	32,60		19 968 000	6 509 568	32,60	6 509 568
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					7 488 456	Total	7 488 456
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				6 509 568		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					6 509 568		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	7 488 456		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progres- sive des taux (14)
CFE unique ou de zone	/	0	0,11	
CFE éolienne	>>>			

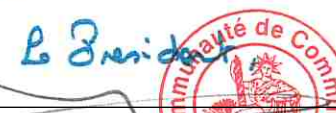
Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
12 941 306	461 129	865 797	127 371	808 246	0	-8 989 121	6 214 728

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
7 488 456		6 214 728		13 703 184

À PERPIGNAN
Le 23 MARS 2026Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENYÀ Argelès-sur-Mer
Le 30/04/2026
Pour le Groupement,Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260427-DL2026-0099-DE
Date de réception en préfecture : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération



FINANCES PUBLIQUES

EPCI :

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC :

777 ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBER

66

SGC D'ARGELES SUR MER

N° 1259 EPCI (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire		1 700	b. Centrales électriques		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		3	b. Par la loi		2 584 587	c. Centrales photovoltaïques		172 893
c. Locaux industriels		16 026	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques		0
d. Logements sociaux et longue durée		3 726	a. Par le conseil communautaire		4	e. Transformateurs électriques		49 882
Taxe foncière non bâtie :		0	b. Par la loi (terres agricoles)		536 410	f. Stations radioélectriques		237 556
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		0	g. Installations gazières et autres		798
a. Dotation pour perte de THLV		0	Cotisation foncière des entreprises :			5. RÉFORMES FISCALES		
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires		501	a. Par le conseil communautaire		3 000	a. TVA compensant la TH		10 640 507
b. Mayotte			b. Par la loi		3 075 385	b. TVA compensant la CVAE		2 300 799
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			c. DTCE (Métropole de Lyon)		>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		324	a. Résidences secondaires et assimilées		51 283 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
b. Base minimum		344 874	b. Logements vacants soumis à la THLV		0	a. Moyenne nationale		8,89
c. Locaux industriels		431 341	c. Correction des bases THRS		- 939 955	b. Taux maximum		>>>
d. Autres allocations		11 451	d. Correction des bases THLV		0			
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE					
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national					
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2026					
Taux maximum :								
a. De droit commun	32,71	>>>						
b. Dérogatoire	>>>	>>>						
c. Avec rattrapage		>>>						
d. Avec capitalisation	32,71	>>>	7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE					
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2025 :					
Taux moyens pondérés :			a. au niveau national					
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>	b. au niveau de l'EPCI					
b. En cas de changement de périmètre		>>>	Taux maximum de la majoration spéciale					
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES								
a. Taxe foncière bâtie	1,003743	>>>						
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,003264	>>>						
			8. DIMINUTION SANS LIEN					
			Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :					
			a. ...la diminution sans lien a été appliquée					
			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
			Taux moyens de référence au niveau national :					
			a. Taxe foncière bâtie					
			b. Taxe foncière non bâtie					